

Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2010056

Signataire : SM

OBJET : Convention d'équilibre habitat-activité entre Plaine Commune, les 8 Communes de l'agglomération et l'Etat, pour la période 2011-2015

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 510-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles R 510-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France approuvé le 26 Avril 1994,

Considérant les termes de la Convention d'Equilibre habitat-activité entre Plaine Commune, les huit communes de l'agglomération et l'Etat, pour la période 2011-2015, visant à, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération communale, établir un équilibre entre les constructions destinées aux activités, plus particulièrement les bureaux, et celles destinées à l'habitation.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE les termes de la Convention d'Equilibre habitat-activité entre Plaine Commune, les huit communes de l'agglomération et l'Etat, pour la période 2011-2015, telle qu'annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ladite Convention

Le Maire

Jacques SALVATOR